

**39<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE C.P.E.A**

**29 et 30 juillet 2016**

**Coupe de France des Rallyes Coefficient 3**

**Championnat du Luxembourg des Rallyes**

---

## **REGLEMENT PARTICULIER**

***Ce règlement particulier complète  
le règlement standard des rallyes.***

---

## **PROGRAMME - HORAIRES**

# Parution du règlement le 8 juin 2016.

# Ouverture des engagements à la date de parution du règlement.

# Clôture des engagements le lundi 18 Juillet 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

# Parution du road-book le Vendredi 22 Juillet 2015.

Retrait de celui-ci :

Restaurant " l'Abondance " Place Jules Ferry à Mirecourt :

Le Samedi 23 Juillet de 8h30 à 18h00

Le Dimanche 24 Juillet de 8h30 à 18h00

Le Jeudi 28 Juillet de 8h30 à 18h00

A l'Espace Robert Flambeau avenue Duchène à Mirecourt :

Le Vendredi 29 Juillet de 8h30 à 12h00

# Dates et heures des reconnaissances:

Samedi 23 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Dimanche 24 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Jeudi 28 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Vendredi 29 Juillet de 8h30 à 14h00

L'ES "Ville de Mirecourt" ne pourra être reconnu dans sa configuration définitive que le Vendredi 29 juillet de 11h00 à 14h00

# Vérifications des documents et des voitures le Vendredi 29 Juillet de 8h00 à 14h30 à l'Espace Robert Flambeau à Mirecourt.

# Mise en place du parc de départ le Vendredi 29 Juillet à 9h45 Place Thierry à Mirecourt.

# Première réunion des Commissaires Sportifs le Vendredi 29 Juillet à 13h00 à l'Espace Robert Flambeau à Mirecourt.

# Publication des équipages admis au départ le Vendredi 29 Juillet à 15h00 Place Thierry à Mirecourt

# Publication des heures et ordres de départ le Vendredi 29 juillet à 15h00 Place Thierry à Mirecourt

# Un Briefing écrit des pilotes sera remis contre émargement aux Vérifications administratives.

# Départ de la première étape le Vendredi 29 Juillet 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC sur la Place Thierry à Mirecourt (départ du premier VHC à 15h30).

# Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape le Vendredi 29 Juillet à 17h44 sur la Place Thierry à Mirecourt.

# Publication des résultats partiels et ordre et heures des départs de la 2<sup>ème</sup> étape le Vendredi 29 Juillet à 21h30 sur la Place Thierry à Mirecourt

# Départ de la deuxième étape le Samedi 30 juillet 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC sur (départ du premier VHC à 7h00).

# Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape le Samedi 1<sup>er</sup> Août à 18h57 sur la Place Thierry à Mirecourt.

# Les vérifications finales s'effectueront au Garage FIAT Alex Balaud, avenue de Chamiec à Mirecourt

# Publication des résultats du rallye 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé sur la Place Thierry à Mirecourt

# Remise des prix le Samedi 30 juillet à 22h00 à l'Espace Robert Flambeau avenue Duchène à Mirecourt.



## ES 2-4-6-8

Franck MADER licence N° 187564 - 0323  
Jean-Jacques SICHLER licence N° 17673 - 0323  
Michel LEONATE licence N° 12844 - 0323  
Martial PEUGEOT licence N° 44386 - 0405

### **Directeur de Course Véhicule Tricolore**

Jean-Charles BIDAL licence N° 1625 – 0205

### **Médecin Chef**

Dr. Jean-Paul DIDELOT licence N° 6378 - 0304

### **Commissaires Techniques**

Christian BONIN (A) licence N° 1188 – 0318 (Responsable)  
Emile TENA (B) licence N° 124058 - 0305  
Denis DERCHE licence N° 33547 - 0314  
Raphael PELLICCIA licence N° 214364 - 0421  
Serge BULLIER licence N° 19678 - 0409  
René VAN PASSEL licence N° 1453 RACB (Championnat du Luxembourg)

### **Chargés des relations avec les concurrents**

Fabienne SCHOLLER licence N° 43874 - 0323  
Gérald LAURENT licence N° 2310 - 0314

### **Juges de faits**

Serge MISTRI licence N° 43874 - 0323  
Serge STANECK licence N° 2310 - 0314

### **Responsable des Commissaires**

Willy ANTOINE licence N° 57410 – 0305

### **Chargé des relations avec la presse**

Claudy PATENOTTE licence N° 1626 – 0305

## **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 39<sup>ème</sup> Rallye National de la Plaine C.P.E.A. compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2016 Coefficient 3
- Le Championnat du Luxembourg des Rallyes 2016
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine Alsace 2016
- Le Trophée Féminin "Lucie Vauthier"
- Le Challenge de l'ASA Mirecourt

## **1.3P. VERIFICATIONS**

La liste des équipages engagés ainsi que les heures de convocation aux vérifications administratives et techniques seront mises en ligne sur le site ASA MIRECOURT à partir du Mardi 19 Juillet 2015 à 20h00. C'est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

**Les vérifications administratives auront lieu le:**

**Vendredi 29 Juillet 2016 de 8h00 à 14h15**

**à l'Espace Robert Flambeau avenue Duchène à Mirecourt**

**Les vérifications techniques auront lieu le:**

**Vendredi 29 Juillet 2016 de 8h15 à 14h30**

**à l'Espace Robert Flambeau avenue Duchène à Mirecourt**

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage FIAT - Alex Balaud, 516 avenue de Chamiec à Mirecourt.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 39<sup>ème</sup> Rallye National de la PLAINE C.P.E.A. doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le Lundi 20 Juillet 2016 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum. Après ce nombre atteint, les concurrents seront placés en liste d'attente et ne seront acceptés que si le cumul du nombre des concurrents VHC + Moderne + VHRS ne dépasse pas 150.

#### 3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 560 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1120 €
- Pour les équipages 100% ASA Mirecourt : 500 €
- Pour les équipages 50% ASA Mirecourt : 530 €
- Pour le Championnat du Luxembourg : 510 €

**Pour les pilotes résidant à plus de 150 kms de Mirecourt (calcul selon Via-Michelin) : un chèque de 30 € leur sera remis pour participation aux frais de déplacement à l'issue de l'affichage des autorisés à prendre le départ.**

**Pour les pilotes résidant à plus de 250 kms de Mirecourt (calcul selon Via-Michelin) : un chèque de 50 € leur sera remis pour participation aux frais de déplacement à l'issue de l'affichage des autorisés à prendre le départ.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

#### **Merci de joindre les photocopies des permis de conduire et des licences**

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye. Un justificatif est demandé par courrier ou courriel. (contact@asamirecourt.com)

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours après la date de clôture
- 50% pour les demandes reçues ensuite jusqu'au 29 Juillet– fin des vérifications.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Dans le cadre du championnat du Luxembourg, le groupe E1 Luxembourgeois est admis suivant les classes de cylindrées ci-dessous :

- jusqu'à 1600 cm3
- de plus de 1600 à 2000 cm3
- de plus de 2000 à 3000 cm3
- plus de 3000 cm3

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement au parc d'assistance situé au Champ de Foire à Poussay

#### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0 en configuration course. Couleur : traits noirs sur fond blanc. Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.) □ Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. « Le support de la plaque d'immatriculation avant est obligatoire ». L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 de la réglementation générale des rallyes FFSA.

#### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront précisées par un additif au présent règlement particulier.

#### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

##### **6.1P. DESCRIPTION**

**Le 39<sup>ème</sup> Rallye National de la Plaine C.P.E.A. représente un parcours de 444,820 kms.**

**Il est divisé en 2 étapes et 4 sections :**

**Etape 1 comportant la 1<sup>ère</sup> section**

**Etape 2 comportant la 2<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> section**

**Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 127,450 kms.**

**Les épreuves spéciales sont :**

**ES N° 1.3.5.7. "CROIX de VIRINE" 13,000 kms x 4 = 52,000 kms**

**ES N° 2 "VILLE DE MIRECOURT" 3,000 kms x 1 = 3,000 kms**

**ES N° 4.6.8. "LES GRANDS CHAMPS" 24,150 x 3 = 72,450 kms**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

##### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu les :**

**Samedi 23 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

**Dimanche 24 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

**Jeu di 28 Juillet de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00**

**Vendredi 29 Juillet de 8h30 à 14h00**

**L'ES "Ville de Mirecourt" ne pourra être reconnu dans sa configuration définitive que**

**le Vendredi 29 juillet de 11h00 à 14h00 à allure réduite.**

**Le nombre total de passage est limité à 3.**

**Des contrôles seront effectués. Rappel des sanctions encourues pour non-respect des règles de reconnaissance:**

- Départ refusé,
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- Demande de sanctions disciplinaires auprès de la FFSA.
- **LES TROIS PENALITES SONT CUMULEES.**

Le pointage du carnet de reconnaissance est à la charge de l'équipage et il devra être impérativement rempli au stylo bille. Toute infraction sera sanctionnée par le collège des commissaires sportifs.

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route: Chasuble Orange
- Directeur de course: Chasuble Rouge siglée "Directeur de Course"

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENT**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Coupe de France.

<b>SCRATCH</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>4<sup>ème</sup></b>
	750,00 €	550,00 €	250,00 €	100,00 €

<b>CLASSES</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>	<b>4<sup>ème</sup></b>
De 1 à 3 partants	250,00 € + 1 coupe			
De 4 à 7 partants	500,00 € + 1 coupe	250,00 € + 1 coupe		
De 8 à 11 partants	500,00 € + 1 coupe	250,00 € + 1 coupe	125,00 € + 1 coupe	
Plus de 12 partants	500,00 € + 1 coupe	250,00 € + 1 coupe	125,00 € + 1 coupe	70,00 € + 1 coupe

Trophée "Lucie Vauthier"

<b>Première Pilote Féminine au classement général (copilote de sexe indifférent)</b>	1 000,00 €
--	------------

Championnat du Luxembourg.

<b>SCRATCH</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>
	1 coupe	1 coupe	1 coupe

<b>CLASSES</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>2<sup>ème</sup></b>	<b>3<sup>ème</sup></b>
De 1 à 2 partants	1 coupe		
De 3 à 5 partants	1 coupe	1 coupe	
De 6 à 12 partants	1 coupe	1 coupe	1 coupe

<b>Féminin</b>	<b>1<sup>er</sup></b>
	1 coupe

Trois commissaires seront récompensés par un chèque de 30 €.

La remise des prix se déroulera le Samedi 31 juillet à 22h00 à l'Espace Robert Flambeau avenue Duchène à Mirecourt. Cet horaire pourra être avancé en fonction du nombre de concurrents. Il sera modifié, le cas échéant par un additif affiché Place Thierry au départ de la 4<sup>ème</sup> section.